

FORUM : AG3 Comité UNESCO

SUJET : Renforcer les mécanismes de lutte contre le trafic illicite des biens culturels dans un cadre international.

SOU MIS PAR : Guatemala

MEMBRES SIGNATAIRES : Afrique du sud, Canada, Corée du Nord, Human Rights Watch, Mexique, Népal, Venezuela.

Le comité UNESCO, Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture,

Estimant la préservation du patrimoine culturel international essentielle pour la mémoire collective,

Prenant en compte le caractère non-prioritaire de la protection des biens culturels en ces temps de crise sanitaire de la part des autorités publiques et privées telles que INTERPOL ou l'OMD,

Ayant à l'esprit la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels,

Alarmé par l'insuffisance des mécanismes de lutte contre le trafic des biens culturels due à la mondialisation, qui facilite la circulation d'informations, d'objets et de personnes, mais permet aussi le trafic illicite,

Estimant que la géolocalisation des biens culturels présente une faille et une difficulté supplémentaire,

Rappelant que dans un pays en guerre la surveillance des biens culturels et leur protection sont plus ardues,

Préoccupé par la mise aux enchères d'un certains nombre de biens culturels dérobés,

Déplorant une mauvaise mise en commun du nombre et des spécificités des biens culturels en trafic,

Regrettant que les sanctions pour les trafiquants et les bénéficiaires du trafic de biens culturels dans le monde ne sont pas assez sévère,

1. Appelle tous les États-membres à former un comité spécifique international pour lutter contre le trafic illicite de biens culturels en :
 - a) instaurant une équipe spécialisée dans la lutte contre le trafic illicite de biens culturels
 - b) augmentant le nombre de gardes présents sur les sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO

- c) proposant une aide aux pays en état de conflits armés pour exporter des biens culturels vers des pays membres à condition qu' il n'y ait pas une tension politique entre les deux pays et que les propriétés ciblées soient sous la surveillance des membres de l'équipe cités ci-dessus ;

2. Soutient une campagne de sensibilisation à la nécessité de protection des biens culturels en :

- a) proposant plus de matériel pédagogique pour l'enseignement,
- b) invitant les pays à organiser des conférences annuelles pour sensibiliser le public sur les bienfaits de cette protection, notamment en termes de développement économique et de tourisme,
- c) encourageant le peuple à découvrir l'identité culturelle et historique de leur pays ;

3. Propose la mise en place de traceurs GPS tel que Smart Water afin de permettre :

- a) aux équipes de lutte contre le trafic de biens culturels de pouvoir géolocaliser en temps réel n'importe quel bien culturel sur le globe,
- b) travailler à améliorer le système pour éviter la dégradation des biens culturels ;

4. Demande un renforcement des contrôles aux frontières avec l'aide de l'organisation mondiale des douanes et d'INTERPOL, en :

- a) renforçant la formation professionnelle continue pour les personnes qui protègent les biens culturels, sur tout ce qui concerne les nouvelles méthodes de protection des frontières contre le trafic illicite des biens culturels,
- b) perfectionnant le système de surveillance sur les lieux de transactions tels que les salles de ventes aux enchères ;

5. Demande de nouveau la banque mondiale de s'assurer du soutien en ressources financières aux pays dans le besoin :

- a) une aide financière afin :
 - i) de permettre un grand recrutement pour la création d'une équipe spécialisée ii) de créer des lieux sécurisés, musées ou chambres fortes, pour des biens culturels,
- b) une aide matérielle afin :
 - i) d'équiper le groupe spécialisé énoncé ci-dessus, ii) de renforcer la surveillance sur sites des biens culturels ;

6. Invite à améliorer le système de mise en commun des biens culturels dérobés en :

- a) élargissant le nombre de pays-membres de ce système,
 - b) créant une application recensant tout bien culturel disparu permettant au public de signaler une œuvre ou un objet d'art potentiellement volé appartenant à un autre pays ;
7. Demande instamment à ce que les pays autrefois colonisés aient le droit légitime de réclamer aux anciennes puissances coloniales leurs biens culturels qui n'ont pas été donnés à travers des conventions ;
8. Lance un appel aux pays autrefois colonisateurs et leur demande de prendre en compte les demandes de restitutions et d'activer un débat quant à la restitution de certaines œuvres rendre selon les demandes les biens culturels arrachés du pays d'origine ;
9. Recommande l'accentuation de la sévérité des sanctions afin de :
- a) dissuader les éventuels trafiquants ou voleurs de biens culturels,
 - b) mettre en place des amendes suffisamment élevées destinées à augmenter le budget des équipes spécialisées contre le trafic de biens culturels.
10. Encourage les plateformes de vente sur Internet à rendre systématique la vérification de la provenance des biens mis en vente, conseillant aux potentiels acheteurs et vendeurs:
- a) de vérifier la provenance licite de l'objet, ainsi que les documents attestant la légalité de l'exportation (et éventuellement de l'importation) de l'objet;
 - b) de se rendre avant l'achat sur différentes bases de données comme l'Art Loss Register ou celle de l'INTERPOL, regroupant les biens culturels perdus.